

### 3.3.3 LE JARDIN DES HALLES

#### 3.3.3.1 Objectifs

Sa situation est paradoxale, espace « conquis » au moment de la démolition des halles Baltard, il constitue un espace ouvert de grande dimension dans le quartier. Pour autant, il est aujourd'hui particulièrement morcelé entre des espaces de circulation, des pelouses et espaces plantés inaccessibles au public et des espaces de repos... A la fois lieu de transit et d'arrêt, le jardin met en présence différents publics de manière peu confortable ; certains passages ou allées étant peu lisibles et utilisés, en particulier selon les heures de la journée.

Il doit répondre à trois objectifs :

- **un grand espace de nature végétal** au cœur d'un quartier parisien très dense, pauvre en espace vert.
- **un espace de liaison, accessible au plus grand nombre, ouvert à des usages multiples**, participant à la requalification du quartier pour les très nombreux usagers du quartier qui, aujourd'hui bien souvent l'ignorent ou le contournent. Au cœur de Paris, cet espace est un lieu majeur de respiration et d'agrément qui doit profiter à tous les Parisiens. Il se situe dans un parcours d'espaces publics et paysagers, du plateau Beaubourg au jardin du Palais Royal.
- **un espace appropriable aux différentes activités et populations, en particulier les riverains**, avec des espaces pour les tous petits avec leurs parents ou accompagnateurs, des espaces pour les enfants, plus autonomes ; enfin, des espaces plus intimes, pour les moments de repos.

**Afin de concilier ce double objectif, il est nécessaire de préserver un espace unitaire de 4,3 hectares réellement accessible et praticable.**

#### 3.3.3.2 Données

La surface totale du jardin des Halles, gérée par le Direction des Parcs et Jardins et des Espaces Verts de la Ville de Paris est de 43 170 m<sup>2</sup>. Cette surface, qui ne comprend pas la place René Cassin, est aujourd'hui très fractionnée et constituée de plusieurs sous-ensembles :

- Surfaces plantées accessibles ou contrôlées, pour un total de 18 495 m<sup>2</sup>, représentant 42.8 % de la surface globale du jardin. Elles comprennent les pelouses, les surfaces affectées aux jeux d'enfants ou à des activités comme le jeu d'échecs et le ping-pong, les mails plantés et le « jardin des enfants » accessible à un public limité.
  - Les deux aires de jeux pour les enfants en libre accès sont présentes dans le jardin, destinées aux enfants de 0-7 ans, à proximité du Jardin d'enfants dit « Lalanne » et à côté de la Bourse, Elles sont fermées la nuit aux mêmes heures que les jardins parisiens.
  - Une pelouse de 500 m<sup>2</sup> située au nord des mails plantés, est également fermée la nuit aux mêmes horaires.
  - Le « jardin des enfants » est un espace de jeux aménagé et planté de 3 300 m<sup>2</sup>, réservé aux enfants de 7 à 11 ans, pris en charge en groupe limité par une équipe d'animateurs constituée d'environ 6 personnes (100 enfants par jour ouvrable).
- Surfaces plantées inaccessibles ou contrôlées, pour un total de 6 765 m<sup>2</sup>, représentant 15.67 % de la surface globale du jardin. Elles comprennent les surfaces plantées clôturées autres que les pelouses et le jardin thématique autour des serres.
- Surfaces minéralisées, pour un total de 17 910 m<sup>2</sup>, représentant 41.5 % de la surface globale du jardin. Elles se composent essentiellement des allées, de tous les espaces de circulation et comprennent également les fontaines.

Sur le site sont présents actuellement 487 arbres au total. 64.5% des arbres sont parfaitement sains et 33.4% des arbres présentent des signes de dépérissement (réversible si leur habitat devenait plus favorable) ; 2.1% est constitué d'arbres en état de dépérissement irréversible ou morts. Cet état ne tient pas compte des conséquences encore incertaines de la canicule 2003 qui selon les experts, a fragilisé nombre d'arbres en apparence sains.

La conception de ce jardin artificiel, construit à partir d'un niveau d'élévage posé sur la dalle de toiture du Forum pose des difficultés considérables et croissantes en termes d'étanchéité en de nombreux points des espaces en sous-sol.

### **3.3.3.3 Eléments de programme**

Il s'agit de retrouver un espace de jardin unitaire de 4,3 hectares (hors jardins en terrasse, verticaux ou en souterrain). A terme, dans le cadre du périmètre de l'opération, le nombre de m<sup>2</sup> gérés par la direction des parcs, jardins et espaces verts doit en effet être au moins équivalent à celui existant. Le nombre de m<sup>2</sup> végétalisés et d'arbres de haute tige devra être retrouvé, voire accru.

Il faut prévoir des espaces dédiés à des enfants de divers âges. Les aires de jeux pour les tous petits peuvent être délocalisées, mais doivent rester dans le périmètre d'étude ; leur relogement temporaire pendant les travaux est à prévoir. Il s'agit de mener une réflexion particulière sur des espaces à l'attention des enfants plus grands et des adolescents, ouverts et évolutifs, adaptés à des pratiques toujours nouvelles (skate, basket de rue, etc.). Cependant le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type « jardin d'aventure », d'une surface identique, paysagé, fermé et animé.

Le principe des élévages devra être revu au regard de la transformation du jardin et des différents espaces.

La création de jardins verticaux (en super ou en infrastructure) est possible, mais leurs surfaces ne pourront pas être intégrées dans la reconstitution à minima des espaces verts accessibles au public.

La question de la clôture du jardin ne peut être traitée a priori mais au regard de la réflexion des équipes sur l'usage des espaces.

Les équipes veilleront à l'usage du jardin en toute saison, en particulier pour les périodes froides ou humides. Des espaces clos ou protégés, éventuellement plantés, de type jardin d'hiver ou orangerie pourront être proposés.

De manière générale, le dessin du jardin devra être simple et lisible. Les maçonneries seront limitées au strict nécessaire, les matériaux choisis pour les sols en harmonie avec le caractère du jardin, souples sous les jeux. Les espaces collectifs « multifonctions » seront préférés aux espaces spécifiques.

Une forte couverture végétale est demandée : arbres, pelouses résistantes, des massifs d'arbustes et de plantes grimpantes qui peuvent délimiter des espaces tout en laissant passer le regard, de nombreuses occasions de voir des fleurs et vivre avec le cycle des saisons. L'eau fera partie des composantes à maintenir. Les équipements choisis pour le jardin seront simples, réalistes, solides. Le mobilier (bancs, corbeilles, appareils d'éclairage, fontaine à boire) sera de préférence à choisir dans la gamme utilisée actuellement pour les jardins parisiens.

### 3.3.3.4 Contraintes d'exploitation et de gestion du jardin des Halles

Le projet du jardin devra garantir de bonnes conditions d'exploitation et de gestion (arrosage, drainage, quantité de pleine terre, accessibilité des engins d'entretien, etc.).

Aujourd'hui, des locaux techniques ou pour le personnel sont situés dans les élégissements du jardin et en bordure du jardin, côté rue Coquillière. Ils servent à l'ensemble du personnel ayant à gérer les jardins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements. L'équipe en charge de l'entretien du jardin se compose actuellement d'une quarantaine de personnes. Les besoins à retrouver dans le cadre du projet sont d'environ 1000 m<sup>2</sup> répartis entre des locaux de stockage, de personnel, de stationnement de véhicule et d'entretien.

A cette surface de locaux, il ne faudra pas oublier, dans le cas où ils seraient supprimés, d'ajouter les 75m<sup>2</sup> des deux chalets de nécessité existants, ainsi que 150 m<sup>2</sup> de surfaces techniques extérieures contiguës entre elles détaillées ci-après :

- 100 m<sup>2</sup> de jauge à végétaux équipée d'un point d'eau, et de casiers à terres et à sable ;
- 50 m<sup>2</sup> de stockage de conteneurs à déchets comprenant une fosse pour benne de 4x3 m par 2 m de profondeur ;
- une aire de livraison pouvant accueillir des camions de 8m et de 20 tonnes.

Concernant les locaux utilisés par le personnel de la Direction de la protection de l'environnement, plusieurs espaces devront être maintenus ou reconstitués sur le site. Il s'agit de la resserre à sable et à sel et d'un local Espace Propreté (tri – encombrants - transfert) des déchets qu'il serait souhaitable de rendre indépendants du fonctionnement du Forum des Halles. A l'horizon 2005, il est possible que la « mission de maintien de la propreté dans les zones à fréquentation touristiques dense » soit confiée à la direction de la prévention et de la propreté. Il serait alors souhaitable de créer sur le site un local pour une équipe d'ouvriers et son encadrement ainsi qu'un espace de parking pour les véhicules d'entretien.